

*Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre*

J'étais de ceux qui se sont opposés tout d'abord à cette proposition. Je m'opposais avec beaucoup de véhémence à la radiotélédiffusion des délibérations de la Chambre. Cependant, il semble que toute la question soit bien vaine, car je crains que cet endroit ne soit en train de perdre sa raison d'être. Il nous suffit d'examiner ce qu'a fait le gouvernement au cours de la dernière session.

Il y a environ un an, la Chambre a adopté de nouveaux règlements entérinant un usage de la Chambre devenu tradition: ou autorisait les ministres à faire des déclarations à la Chambre, et les membres de l'opposition à y répondre. La Chambre estimait qu'il fallait consacrer cette procédure traditionnelle et l'incorporer à ses règlements, ce qu'elle a fait en adoptant l'article 15(3) du Règlement. Et pourtant, presque chaque fois qu'il y a une déclaration importante même lorsque la Chambre siège, les ministres et le premier ministre (M. Trudeau) préfèrent faire leurs déclarations en dehors de la Chambre, ce qui ôte aux députés la possibilité de répondre.

On a déjà parlé de la déclaration que le premier ministre a faite le 23 novembre et qui est sans doute l'une des plus importantes qu'ait faites un chef du gouvernement du Canada. Il y faisait le point des événements qui se sont déroulés au Québec le 15 novembre, et de ce que cela représentait pour l'avenir du pays et pour l'avenir immédiat des relations fédérales-provinciales. La Chambre siégeait alors, mais le premier ministre lui a préféré le réseau national, laissant ainsi le Parlement complètement dans l'ombre alors qu'il s'agissait d'une déclaration importante intéressant l'avenir même du pays. A mon avis, le geste du premier ministre est assez déplorable et je pense que si la Chambre avait les moyens nécessaires de diffuser ses délibérations, ce genre d'abus ne se reproduirait plus.

Je pourrais également faire allusion ici à la déclaration du ministre de la Défense nationale (M. Danson), le 2 décembre. Le ministre a prononcé un discours très important sur la nouvelle politique canadienne en matière de recherche et de sauvetage. Mais il a préféré faire sa déclaration en dehors de la Chambre, alors que pendant toute la dernière session parlementaire cette question avait fait l'objet de longs débats et préoccupait beaucoup la Chambre et le pays tout entier. Pourtant, alors que la Chambre siégeait, le ministre de la Défense nationale a préféré faire cette déclaration en dehors de la Chambre, privant ainsi les députés de l'opposition, en particulier les députés directement concernés venant des régions côtières et des Grands lacs d'avoir leur mot à dire dans l'élaboration de cette nouvelle politique et d'exprimer leurs critiques ou d'interroger le ministre à ce propos, comme le prévoit l'article 15(3) du Règlement.

Une autre fois, c'est le ministre des Pêcheries et de l'Environnement, (M. LeBlanc) qui, le 22 décembre, alors que la Chambre siégeait, a convoqué une conférence de presse pour annoncer la politique que le gouvernement entendait suivre à propos de l'extension à 200 milles de la limite des eaux territoriales, à partir du 1<sup>er</sup> janvier. S'il y a une déclaration qui concernait le Parlement et qui aurait dû être adressée à la Chambre, c'est bien celle-là, car elle touche un sujet qui retient l'attention de la Chambre depuis des années, le rôle du gouvernement et ses responsabilités administratives dans l'extension à 200 milles de cette limite. Et pourtant cette déclaration a été faite en dehors de la Chambre. Nous n'avons pas pu

interroger le ministre ou lui faire part de nos réactions sur ce point.

C'est pourquoi, considérant les changements apportés au Règlement et la tendance de plus en plus grande du gouvernement à annoncer ses politiques hors de la Chambre, soit par des conférences de presse, des discours ou des conférences fédérales-provinciales, j'en suis venu à la conclusion qu'on pourrait mettre fin à cette habitude et redonner ainsi à la Chambre l'importance qui lui revient, en permettant la retransmission des débats à la radio et à la télévision. C'est pour cette raison que j'ai changé d'avis.

J'avais également une autre raison de changer d'avis. J'ai constaté que le gouvernement manquait de sincérité lorsqu'il demandait au comité permanent de la procédure et de l'organisation de modifier le Règlement de la Chambre. Jetons un coup d'œil sur le Règlement. J'ai déjà parlé des déclarations des ministres qui, depuis décembre 1974, tombent sous le coup du Règlement, même si les ministres ont de plus en plus tendance à ne pas en tenir compte et à faire des déclarations en dehors de la Chambre.

Nous devrions également examiner la répercussion de la télévision sur notre procédure régissant l'étude des subsides qui, Dieu le sait, est déjà insuffisante. Je présume que nous pourrions apporter les réformes nécessaires à cette procédure si les Canadiens étaient témoins à la télévision de l'humiliation du Parlement qui doit approuver automatiquement les bills de subsides présentés à la Chambre sans pouvoir examiner convenablement les prévisions budgétaires dont ils découlent. De fait, les comités permanents de la Chambre sont tellement surchargés de mesures législatives et entravés par la présentation de plus en plus complexe des prévisions budgétaires qu'infailliblement chaque année les crédits de plusieurs ministères ne se rendent pas au comité, à cause du bâillon imposé au cours de l'étude des subsides en vertu du Règlement qui stipule que les comités sont censés avoir fait rapport des prévisions budgétaires et les avoir approuvées à la fin de mai de chaque année civile.

La télévision en cette enceinte hâterait peut-être l'adoption des réformes nécessaires qui, je dirais de l'avis général, se font attendre depuis longtemps pour permettre à la Chambre d'exercer un certain contrôle sur les dépenses gouvernementales. La télédiffusion de nos délibérations durant l'étude des bills de subsides quand nous devons approuver presque automatiquement et sans examen approprié les milliards dépensés par le gouvernement suffisait à justifier la présence des caméras en cette enceinte. A mon avis, la télévision plus que tout autre médium permettrait aux Canadiens de se faire une meilleure idée du spectacle qu'offre le Parlement qui n'exerce aucun contrôle sur les dépenses du gouvernement. Pour cette raison, je crois que la télévision à la Chambre serait une bonne chose.

• (2030)

Que dire des comités permanents de la Chambre? Ne serait-il pas logique de commencer par diffuser les délibérations des comités permanents? Il faudrait, certes, modifier le Règlement concernant les procédures à suivre aux comités permanents. Tous les députés s'accorderont, je pense, pour dire qu'en vertu du Règlement, les comités permanents accomplissent une assez bonne besogne pour ce qui est de l'examen des projets de loi; ceux-ci sont examinés article par article, et dans